

Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice GAEB 2021 dans la région de Besançon

En vigueur : Du lundi 14 juin 2021 au mercredi 16 juin 2021.

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Besançon la Vèze LFQM, Besançon Thisé LFSA, Pontarlier LFSP, Gray LFEV, Vesoul LFQW



Extrait carte au 1 / 1 000 000 SIA - Édition 2021

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT GAEB ALPHA: 14 juin : 0600-1600
ZRT GAEB BRAVO: 16 juin : 0000-0500

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs, et d'aéronefs sans équipage à bord, de la Défense évoluant en CAM, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT GAEB ALPHA et BRAVO : DIREX

INFORMATION DES USAGERS

Activité connue de :
BALE INFO : 135.850 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) ou CDC de remplacement : 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui lorsqu'elles sont actives se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participants à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après contact avec l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Contrôle, information de vol et alerte
CAG : Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT GAEB ALPHA	ZRT GAEB BRAVO
<p>Limites latérales cercle de 2.50 Nm de rayon centré sur 47°15'21" N, 006°33'11" E</p>	<p>Limites latérales 47°14'39" N, 006°07'02" E 47°09'51" N, 006°07'59" E 47°08'21" N, 005°50'25" E 47°13'04" N, 005°49'26" E 47°13'35" N, 005°55'03" E arc anti-horaire de 4 Nm de rayon centré sur 47°16'19" N, 005°59'20" E 47°14'26" N, 006°04'30" E 47°14'39" N, 006°07'02" E</p>
<p>Limites verticales SFC / 5300 ft AMSL (2000 ft AGL)</p>	<p>Limites verticales SFC / 3700 ft AMSL (2000 ft AGL)</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

<ul style="list-style-type: none"> • Des activités complémentaires sont programmées dans les espaces aériens suivants : Les zones LF-R158 A et EU CBA 25 FC-FE pourront être activées simultanément au profit de l'exercice. • Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation des ZRT.
--

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :	Pendant l'activité :
<p>68e régiment d'artillerie d'Afrique / BOI / OPS / C3D Téléphone : 04.26.22.83.32</p> <p>COMALAT / Section espaces aériens : Téléphone : 01.73.95.22.83 ou 84</p>	<p>Centre de Détection de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars la Pile Téléphone : 02.47.96.28.63</p> <p>Directeur d'exercice : Téléphone : 06.08.64.11.13</p>